

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1171

6 mai 2015

SOMMAIRE

Askania Investment S.A.	56208	Pei Valor S.à r.l.	56166
Biloxi Holding B.V.	56191	Performance Technologie S.A.	56165
Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l.	56172	Promoland Holding S.A.	56166
Capital One Life Securities S.A.	56204	Redberries S.à.r.l.	56168
Casatex S.A.	56163	RE Debt Strategy II S.A.	56164
Celestica European Holdings S.à r.l.	56163	Risk Dynamics S.A.	56166
Chinese HK S.à r.l.	56164	RivCore Amstel 2 Sàrl	56165
Chinese HK S.à r.l.	56163	Road and Fast Holding S.A.	56168
Classics Investment Holdings S.à r.l.	56164	RollOut Group S.A.	56167
Culinary Gallery Food Concept	56207	Rosenkavalier I S.à r.l.	56167
G5	56207	Sanitas Products S.A.	56168
International Securitization Partners	56204	Scalis S.à r.l.	56167
Lifrapos S.à r.l.	56162	Sense S.à r.l.	56165
Lion-Intergestion	56162	Simon Ivanhoe II S.à r.l.	56167
Luitpold SICAV-FIS	56162	Solvay Hortensia	56175
Luvia Participations S.A.	56163	Spizzo-Vattol Luigi S.C.l.	56169
Luvia Participations S.A.	56163	Stalexport Autoroute S.à r.l.	56168
Luxazur S.A.	56162	Starvisa S.A.	56169
Mara Wine And More S.à r.l.	56170	Stonehenge SA	56166
MARESME GLOBAL INVERSION CAPI- TAL S.A.	56187	Synergo Investment S.A.	56169
MAXSUN Energy Sàrl	56162	Vallila S.à r.l.	56180

Luxazur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7357 Helmdange, 15, Im Gehr.

R.C.S. Luxembourg B 56.133.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045187/9.

(150051674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Lifrapos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 75.788.

Les comptes annuels de la société Lifrapos S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045200/10.

(150051764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045201/10.

(150051306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

MAXSUN Energy Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 170.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015045250/11.

(150051148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Luitpold SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.486.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 23. März 2015.

Für die Luitpold SICAV - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015045185/14.

(150051492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Celestica European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 99.168.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045659/9.

(150052082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Luvia Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 510.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 144.593.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015045207/10.

(150051755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Luvia Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 510.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 144.593.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015045208/10.

(150051756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Chinese HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.763.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Chinese HK S.à r.l.

Référence de publication: 2015045629/12.

(150052637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Casatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 143.165.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015045655/13.

(150052781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Chinese HK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.763.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 mars 2015, HK Chinese Portfolio Holding Limited, ayant son siège social au 9/F, Three Exchange Square, Central, Hong Kong, République populaire de Chine, enregistré auprès du registre de commerce de Hong Kong sous le numéro 1042900, transfère les 250 parts sociales détenue dans la Société, d'une valeur nominale de EUR 25, à German Residential Holdings S.à r.l.

- German Residential Holdings S.à r.l ayant son siège social à 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg enregistré au RCS sous le numéro B159181 devient un associé de la Société en détenant 250 parts sociales de la Société, avec valeur nominale de EUR 25, et constituant 50% de la totalité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015045628/17.

(150052078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

RE Debt Strategy II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.811.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société en date du 25 septembre 2014 a décidé que:

- La Société L'Alliance Révision SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B46498, a été réélue Réviseurs d'Entreprises Agréé au 25 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- Le mandat d'ABACAB S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes, étant arrivé à l'échéance, il ne sera pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015046053/18.

(150052572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Classics Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.423.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 mars 2015

En date du 19 mars 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Ryan Atkinson de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat; et
- de nommer Monsieur Jakub Jasica, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- Monsieur Teunis Akkerman, gérant;
- Monsieur Jean Roger Lemaire, gérant; et
- Monsieur Jakub Jasica, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Classics Investment Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2015045637/19.

(150052794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Sense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 173A, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 190.322.

—
Extrait de la résolution du Gérant signée le 5 mars 2015

Résolution

Le Gérant décide le transfert du siège social de la société du L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon au L-2440 Luxembourg, 173A, rue de Rollingergrund.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015046085/14.

(150052236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Performance Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 144.780.

—
- La société MONTEREY BUSINESS CENTER S.A.

ayant son siège social à L-2163 Luxembourg et R.C.S. Luxembourg B 58166

dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société:

Performance Technologie S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.780.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Jean NAVEAUX

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015046019/15.

(150052537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

RivCore Amstel 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.179.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 janvier 2015

En date du 27 janvier 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de prendre note de la démission de Messieurs Johan Dejans et Richard Brekelmans en tant que gérants B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Giuseppe Di Modica, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

- de nommer Monsieur Abdelhakim Chagaar, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique avec effet immédiat:

- RivCore Amstel 1 SARL, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015046044/25.

(150052418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pei Valor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015046018/10.

(150052741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Promoland Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.470.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROMOLAND HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015046033/10.

(150052470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Stonehenge SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 165.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Carsten Söns
Mandataire

Référence de publication: 2015046070/12.

(150052454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Risk Dynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 mars 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Olivier BOURRAT, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles, Président;
- Madame Dominique DEHIN, Directeur Général, demeurant à 19/RC, Rue Mignot Delstanche, B - 1050 Ixelles;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015046058/22.

(150052353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

RollOut Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 179.938.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046046/10.

(150052579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 138.392.

Die Bilanz zum 28. Februar 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 17. März 2015.

Für die Rosenkavalier I S.à r.l.

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015046047/13.

(150052098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Scalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8049 Strassen, 2B, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire prises le 19 novembre 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe Wagnon de sa position de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Philippe Blétard
- Olivier Vandenbroeck
- Henk Vandendooren

Référence de publication: 2015046064/15.

(150052199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 151.823.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 19 mars 2015 que Simon Europe 2 S.à r.l., associé de la Société, a cédé l'ensemble des 450 (quatre cent cinquante) parts sociales détenues dans la Société à Ivanhoe Europe Equities S.à r.l., autre associé de la Société.

De sorte qu'à compter du 19 mars 2015, Ivanhoe Europe Equities S.à r.l. est l'associé unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Simon Ivanhoe II S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015046065/16.

(150052469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stalexport Autoroute S.à r.l.

Référence de publication: 2015046069/10.

(150052665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Redberries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 155.078.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015046039/11.

(150052272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Sanitas Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 106.701.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juin 2011

- Est réélu administrateur pour une période de six années, Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

- Est réélu pour une période de six années en tant que commissaire aux comptes la société Consolida S.A., établie et ayant son siège social à CH-Chiasso, Via Grütli 4, Suisse, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015046075/16.

(150052085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Road and Fast Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 163.820.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 31 décembre 2014

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ROAD AND FAST HOLDING S.A. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société ROAD AND FAST HOLDING S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation auprès de la société PARFININDUS S. à r. l., 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2015046060/17.

(150052105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Spizzo-Vattol Luigi S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5893 Hesperange, 20, rue Dr. Théodore Urbain.
R.C.S. Luxembourg E 2.566.

Suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 22.2.2015 et suivant l'art. 6 du Statut de la SCI le soussigné Luigi SPIZZO - résidant 20, rue Dr. Théodore Ubain - L 5893 Hesperange, en sa qualité de gérant déclare

1 part appartenant à M. Daniel Spizzo - domicilié 20, rue Dr. Théodore Urbain - L 5893 Hesperange est cédée à M. Luigi Spizzo.

1 part appartenant à Gilbert Spizzo - domicilié 20, rue Dr. Théodore Urbain - L5893 Hesperange, est cédée à Mme Eva Paola Vattolo.

Hesperange, le 23 février 2015.

Luigi Spizzo.

Référence de publication: 2015046100/14.

(150052790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Starvisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.251.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 février 2015:

1. L'Assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

2. L'Assemblée décide de prononcer la clôture définitive de la liquidation.

3. L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015046102/15.

(150052453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Synergo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.362.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg le 24 mars 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires que:

1. Le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse sise 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de l'ancien conseil d'administration composé de Monsieur Benoit DESSY et de Madame Hélène MERCIER en date du 23 janvier 2015.

3. L'Assemblée décide de nommer un administrateur unique:

- Monsieur Marcello STANZIONE, né le 26 octobre 1968 à Gallarate, Italie, demeurant à Via Cadore, n.1 P.3, I-21013, Milan, Italie.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

4. L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, la société ComCo S.A..

5. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de commissaire aux comptes, la société COMPTASSIT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.086.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046107/25.

(150052534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Mara Wine And More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel (Op den Drieschen).

R.C.S. Luxembourg B 195.357.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Massimo GRILLI, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 1965, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Canal, ici représenté par Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MARA WINE AND MORE S.à r.l., (ci-après la Société").

Art. 3. La société a pour objet le commerce de vins et tous produits alimentaires, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a encore pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a encore pour objet l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de biens mobiliers et immobiliers pour compte propre.

Elle pourra également effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune d..Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Massimo GRILLI, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

56172

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 970,- EUR.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-4149 Esch-sur-Alzette, Rue Romain Fandel (Op den Drieschen).
- 2.- Monsieur Massimo GRILLI, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 1965, demeurant à L-4050 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Canal, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation GAC/2015/1940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015042471/125.

(150048437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.201,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.592.

In the year two thousand and fifteen on the eleventh day of March.

Before Us, Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174834, (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner and manager ("associé gérant commandité"), Burger King Interamerica, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Florida (USA), having its principal place of business at 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Florida, 33126 (USA) and its registered office at 1200 S. Pine Island Road, City of Plantation, County of Broward State of Florida, 33324 (USA), registered with document number L06000096464,

here represented by Peggy Simon, notary's clerk, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds 100% of the share capital of Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 181.592, incorporated by deed of Maître Francis Kessler notary, on October 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3276, page 157237 on December 24, 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred twelve thousand seven hundred and one Euro (EUR 312,701.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred twenty five thousand two hundred and one Euro (EUR 325,201.-) by the issuance of three

hundred twelve thousand seven hundred and one (312,701) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued three hundred twelve thousand seven hundred and one (312,701) shares, by its Sole Shareholder, by a contribution in kind of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company, with a share premium of an amount of three billion one hundred thirty-two million five hundred ninety-one thousand three hundred fifty-three Euro and forty-two Cents (EUR 3,132,591,353.42);

3. Amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company subsequently to the increase of share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred twelve thousand seven hundred and one Euro (EUR 312,701.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three hundred twenty-five thousand two hundred and one Euro (EUR 325,201.-) by the issuance of three hundred twelve thousand seven hundred and one (312,701) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription and full payment of the newly issued shares with the payment of a share premium of an amount of three billion one hundred thirty two million five hundred ninety one thousand three hundred fifty three Euro and forty two Cents (EUR 3,132,591,353.42) as follows:

Subscriber	Shares	Share Premium (EUR)	Aggregate Subscription Price (EUR)
Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, prenamed	312,701	EUR 3,132,591,353.42	EUR 3,132,904,054.42

Subscription - Payment

THEREUPON,

Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS represented as stated hereabove, declares to subscribe for three hundred twelve thousand seven hundred and one (312,701) newly issued shares and to pay them, in full, with a share premium in an amount of three billion one hundred thirty-two million five hundred ninety-one thousand three hundred fifty-three Euro and forty-two Cents (EUR 3,132,591,353.42) by contribution in kind of a receivable for an amount of three billion one hundred thirty-two million nine hundred and four thousand fifty-four Euro and forty-two Cents (EUR 3,132,904,054.42) that Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS holds against the Company (the "Contribution in Kind").

The ownership and the value of the Contribution in Kind have been confirmed through a declaration on behalf of Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS dated March 11, 2015, and a valuation report issued on March 11, 2015 on behalf of the board of managers of the Company.

Such documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The corporate capital is set at three hundred twenty five thousand two hundred one Euro (EUR 325,201.-), represented by three hundred twenty five thousand two hundred one (325,201) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6.600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le onzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, une société en commandite simple, constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174834, (l'“Associé Unique”), agissant par la biais de son associé gérant commandité, Burger King Interamerica, LLC, une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois de l'Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal lieu d'activité au 5505 Blue Lagoon Drive, Miami, Floride, 33126 Etats-Unis d'Amérique et son siège social au 1200 S. Pine Island Road, City of Plantation, County of Broward State of Floride, 33324 Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro document L06000096464,

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient 100% du capital social de Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l., une (société à responsabilité limitée), ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.592, constituée par acte de Maître Francis Kessler notaire, le 13 octobre 2013, oublié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3276, page 157237 le 24 décembre 24 décembre 2013 (la “Société”). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trois cent douze mille sept cent un Euros (EUR 312.701,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,) à trois cent vingt-cinq mille deux cent un Euros (EUR 325.201,-) par l'émission de trois cent douze mille sept cent un (312.701) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération entière à leur valeur nominale des trois cent douze mille sept cent un (312.701) parts sociales nouvellement émises, par son Associé Unique, par un apport en nature d'une créance que détient l'Associé Unique contre la Société, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois milliards cent trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-trois Euros et quarante-deux centimes (EUR 3.132.591.353,42);

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation du capital de la Société;

4. Divers.

Ces faits précités ayant été approuvés, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent douze mille sept cent un Euros (EUR 312.701,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,) à trois cent vingt-cinq mille deux cent un Euros (EUR 325.201,-) par l'émission de trois cent douze mille sept cent un (312.701) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale des parts sociales nouvellement émises avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois milliards cent trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-trois Euros et quarante-deux centimes (EUR 3.132.591.353,42), de la manière suivante:

Souscripteur	Parts Sociales	Prime d'Emission (EUR)	Prix global de souscription (EUR)
Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS prénommée	312.701	EUR 3.132.591.353,42	EUR 3,132,904,054.42

Souscription - Libération

SUR CE,

Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent douze mille sept cent une (312.701) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement, avec une prime d'émission d'un montant de trois milliards cent trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-trois Euros et quarante-deux centimes (EUR 3.132.591.353,42) par un apport en nature d'une créance d'un montant de trois milliards cent trente-deux millions neuf cent quatre mille cinquante-quatre Euros et quarante-deux centimes (EUR 3.132.904.054,42) que Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS détient contre la Société (l'«Apport en Nature»).

La propriété et la valeur de l'Apport en Nature ont été confirmées par une déclaration au nom de Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS datée du 11 mars 2015, et un rapport d'évaluation émis le 11 mars 2015 au nom du conseil de gérance de la Société.

Ces documents, après avoir été signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec ce dernier au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trois cent vingt cinq mille deux cent un Euro (325.201,- EUR), représenté par trois cent vingt-cinq mille deux cent un (325.201) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ six mille six cents Euros (EUR 6.600.-).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation: GAC/2015/2109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015042739/175.

(150049616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Solvay Hortensia, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.065.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of January.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Solvay Hortensia S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 24 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 248 of 4 February 2009 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144065 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed by the undersigned notary, on 7 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1875 dated 2 August 2013.

The meeting was opened at 5.36p.m. with Me Fabien Morelli, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Alexandre Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Rémy Bonneau, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of the joint merger proposal drawn up in accordance with Article 261 (1) and (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4011 of 30 December 2014, in accordance with Article 262 (1) of the 1915 Law (the "Joint Merger Proposal").

2. Approval of the merger by absorption between the Company as the absorbing company and Caredor SA, a société anonyme with registered office at 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123157 ("Caredor") as the absorbed company (the "Merger") in accordance with Articles 261 ff. of the 1915 Law.

3. Acknowledgement of the approval of the Merger by Caredor and the immediate effectiveness of the Merger.

4. Increase of the Company's share capital in a total amount of sixteen million six hundred thirty-nine thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 16,639,825.-) by the issuance of six hundred sixty-five thousand five hundred ninety-three (665,593) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, together with payment of an aggregate premium of three million eight hundred twenty-seven thousand four hundred ninety-two euro (EUR 3,827,492.-), which newly issued shares will have the same rights and obligations as the existing shares of the Company and which will be allocated to the sole shareholder of the Company in consideration of the contribution of Caredor's assets and liabilities in the context of the Merger for an amount of twenty million four hundred sixty-seven thousand three hundred seventeen euro (EUR 20,467,317.-).

5. Amendment of the first paragraph of Article 5 (Issued Capital) of the Company's articles of association in order to reflect the increase of the Company's issued capital.

(ii) The sole shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of shares held by the sole shareholder were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholder, the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire issued capital of the Company was represented at the meeting; the sole shareholder present or represented declared that it has been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(v) In accordance with Article 267 (1) of the 1915 Law, the following documents have been put at the disposal of the sole shareholder of the Company at the Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present extraordinary general meeting of shareholders of the Company convened to approve the Merger:

- the Joint Merger Proposal between the Company and Caredor regarding the merger by absorption of Caredor by the Company;
- the annual accounts and the management reports of the merging companies for the last three financial years preceding the Joint Merger Proposal, i.e. 2011, 2012 and 2013;
- the accounting statements of the merging companies as of 30 September 2014; and
- the report of the réviseur d'entreprises agréé (the "Auditor") in accordance with Article 26-1 of the 1915 Law which stated the following conclusion:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value of the shares to be issued with the share premium, as the case may be."

The report of the Auditor will remain annexed to the present deed.

(vi) The sole shareholder of the Company and Caredor has waived the requirement of:

- the explanatory memorandum to the Joint Merger Proposal drawn up by the boards of directors of the merging companies (in accordance with Article 265 (3) of the 1915 Law);
 - the examination and the written report of the independent expert on the Joint Merger Proposal (in accordance with Article 266 (5) of the 1915 Law),
- evidence thereof has been provided to the notary.

(vii) The Joint Merger Proposal has been lodged with the Luxembourg Register of Commerce and Companies on 24 December 2014 and has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4011 of 30 December 2014, in accordance with Article 262 of the 1915 Law. It shall then be examined and approved by the sole shareholder of the Company.

(viii) The extraordinary general meeting of shareholders then adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

First resolution

After examination, the meeting resolved to approve the Joint Merger Proposal.

Second resolution

The meeting resolved to approve the Merger, as further described in the Joint Merger Proposal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pursuant to which Caredor is absorbed by the Company by way of universal succession of the assets and liabilities of Caredor, without any restriction or limitation, to the Company.

In this respect, the meeting resolved to approve the transfer by operation of law of all assets and liabilities of Caredor to the Company with effect for accounting purpose as at 1 January 2015.

Third resolution

The meeting resolved to acknowledge the approval of the Merger by Caredor and approve the transfer by operation of law of all assets and liabilities of Caredor to the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The meeting resolved to approve that the transfer of all assets and liabilities of Caredor for a total amount of twenty million four hundred sixty-seven thousand three hundred seventeen euro (EUR 20,467,317.-) be remunerated by issuance of six hundred sixty-five thousand five hundred ninety-three (665,593) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid in, together with a total related premium of three million eight hundred twenty-seven thousand four hundred ninety-two euro (EUR 3,827,492.-), which newly issued shares will have the same rights and privileges and shall rank pari passu as the then already issued and outstanding shares of the Company and to be allocated following an increase in the capital of the Company in an amount of sixteen million six hundred thirty-nine thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 16,639,825.-) to the sole shareholder of Caredor in exchange of six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (666,667) shares held by the sole shareholder in Caredor; and

The meeting acknowledged that these six hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-three (665,593) new shares will be inscribed in the Company's register of shares.

Fifth resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of the Company's share capital mentioned in the second resolution. The said section will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set twenty-one million one hundred fifty-five thousand one hundred euro (EUR 21,155,100.-) divided into eight hundred forty-six thousand two hundred four (846,204) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.”

Notary's statement

In accordance with Articles 271 (2) and 273 of the 1915 Law and Article 2.4 of the circular letter 98/3 dated 25 September 1998 of the Commissariat aux Assurances, the undersigned notary:

- i. declares and certifies having verified the existence and validity, under Luxembourg law, of the Joint Merger Proposal and of the legal acts and formalities imposed in order to render the Merger effective between the Company and Caredor;
- ii. confirms that the Merger between the Company and Caredor will become effective vis-à-vis third parties as of the date of publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and
- iii. confirm that the Merger between the Company and Caredor will become effective vis-à-vis insureds as of the date of publication by the Commissariat aux Assurance of the present deed, together with the ministry authorisation to proceed with the Merger.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.55 p.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de janvier.

Par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles- Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Solvay Hortensia S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 du 4 février 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144065 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 7 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1875 du 2 août 2013.

La séance a été ouverte à 17.36 heures sous la présidence de Maître Fabien Morelli, domicilié professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Alexandre Koch, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rémy Bonneau, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet commun de fusion préparé conformément à l'Article 261 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4011 du 30 décembre, en application de l'Article 262 (1) de la Loi de 1915 (le «Projet Commun de Fusion»).

2. Approbation de la fusion par absorption entre la Société en tant que société absorbante et Caredor S.A., une société anonyme ayant son siège social au 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123157 («Caredor») en tant que société absorbée (la «Fusion») conformément aux Articles 261 et suivants de la Loi de 1915.

3. Reconnaissance de l'approbation de la fusion par Caredor ainsi que de l'effectivité immédiate de la Fusion.

4. Augmentation de capital de la Société d'un montant total de seize millions six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-treize euros (EUR 16.639.593,-) par une émission de six cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (665.593) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions huit cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.827.492,-), les actions nouvellement émises ayant les mêmes droits et obligations que les actions de la Société déjà existantes et devant être attribuées à l'actionnaire unique de la Société en contrepartie de la contribution de l'actif et du passif de Caredor, dans le contexte de la Fusion, pour un montant de vingt millions quatre-cent soixante-sept mille trois cent dix-sept euros (EUR 20.467.317,-).

5. Modification du premier alinéa de l'Article 5 (Capital Emis) des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital de la Société.

(ii) L'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique ont été indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera aussi attachée au présent acte.

(iv) L'intégralité du capital émis de la Société était représentée à l'assemblée; l'actionnaire unique présent ou représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et a déclaré renoncer à toute formalité de convocation.

(v) Conformément à l'article 267 (1) de la Loi de 1915, les documents suivants ont été mis à la disposition de l'actionnaire unique de la Société au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société appelée à approuver la Fusion:

- le Projet Commun de Fusion entre la Société et Caredor concernant la fusion par absorption de Caredor par la Société;

- les comptes annuels et le rapport de gestion des sociétés fusionnantes pour les trois derniers exercices précédent le Projet Commun de Fusion, c.-à-d. les années financières 2011, 2012 et 2013;

- les états comptables des sociétés fusionnantes arrêtés à la date du 30 septembre 2014; et

- le rapport du réviseur d'entreprises agréé (le «Réviseur») conformément à l'Article 26-1 de la Loi de 1915 qui a retenu la conclusion suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, des actions à émettre en contrepartie augmenté, le cas échéant, de la prime d'émission»

Le rapport du Réviseur d'entreprises restera annexé au présent acte.

(vi) L'actionnaire unique de la Société et de Caredor a renoncé à l'exigence:

- d'un rapport détaillant le Projet Commun de Fusion rédigé par les conseils d'administration des sociétés fusionnantes (conformément à l'article 265 (3) de la Loi de 1915); et

- de l'examen et d'un rapport écrit de l'expert indépendant du Projet Commun de Fusion (conformément à l'article 266 (5) de la Loi de 1915),

preuve de ces renoncements a été fournie au notaire.

(vii) Le Projet Commun de Fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 24 décembre 2014 et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4011 du 30 décembre 2014, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915. Il sera ainsi examiné et approuvé par l'actionnaire unique de la Société.

(viii) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Après examen, l'assemblée a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la Fusion, telle que décrite dans le Projet Commun de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, selon lequel Caredor est absorbée par la Société au moyen du transfert universel du patrimoine de Caredor, sans exception ni limitation, à la Société.

A cet égard, l'assemblée a décidé d'approuver le transfert par effet de la loi de tous les actifs et du passif de Caredor à la Société avec effet comptable au 1 janvier 2015.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de reconnaître l'approbation de la Fusion par Caredor et approuve le transfert par effet de la loi de tous les actifs et du passif de Caredor à la Société, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver que le transfert de tous les actifs et du passif pour un montant de vingt million quatre cent soixante-sept mille trois cent dix-sept euros (EUR 20.467.317,-) soit rémunéré par l'émission de six cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (665.593) nouvelles actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions huit cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 3.827.492,-), et que lesdites actions ont les mêmes droits et privilèges et seront classées pari passu que les actions de la Société déjà émises et en circulation, suite à une augmentation de capital d'un montant de seize millions six cent trente-neuf mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 16.639.825,-) pour être attribuées à l'actionnaire unique de Caredor en échange des six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (666.667) actions détenues par l'actionnaire unique dans Caredor; et

L'assemblée a pris acte que ces six cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (665.593) nouvelles actions seront délivrées par inscription au registre d'actionnaires de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la modification du premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital de la Société mentionnée dans la seconde résolution. Cette section est désormais rédigée de la façon suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-et-un millions cent cinquante-cinq mille cent euros (EUR 21.155.100,-) divisé en huit cent quarante-six mille deux cent quatre (846.204) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Constat

Conformément aux Articles 271 (2) et 273 de la Loi de 1915 et à l'Article 2.4 de la circulaire 98/3 du 25 septembre 1998 du Commissariat aux Assurances, le notaire soussigné:

i. déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, du Projet Commun de Fusion ainsi que des actes juridiques et formalités imposés afin de rendre la Fusion effective entre la Société et Caredor;

ii. confirme que la Fusion entre la Société et Caredor sera effective vis-à-vis des tiers à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

iii. confirme que la Fusion entre la Société et Caredor sera effective vis-à-vis des assurés à compter de la date de publication, par le Commissariat aux Assurances, du présent acte, ainsi que l'autorisation ministérielle de poursuivre la Fusion.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.55 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux membres du bureau connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Morelli, A. Koch, R. Bonneau, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 février 2015. GAC/2015/1081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042567/254.

(150048424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Vallila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.366.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on March 3rd, 2015.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Vallila S.à r.l..

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers

may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Vallila S.à r.l..

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs

comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et paiement

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5186. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042635/382.

(150048657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.369.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of March,

Before me Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder of the public limited liability company MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL SA (hereinafter the "Company") with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, under the number 101.369,

Incorporated under the name of Afrilux S.A. by a deed executed before Maître Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven on June 15th 2004 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés Association C (the "Memorial ") Number 844 of August 17th 2004,

whose Articles of Incorporation were amended by a deeds executed before:

- Maître HELLINCKX, civil law notary residing in Luxembourg, dated:

- September 22nd 2011 and published in the Mémorial C number 3044 of December 12th 2011, in which the company was named SV Capital S.A., and

- April 12th 2012 and published in the Mémorial C number 1471 dated June 13th, 2012, containing a full restatement of the By-Laws, and the actual name,

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The General Assembly elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder present or represented and the number of shares he holds are recorded on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the officiating notary.

The attendance list and, where appropriate, the proxy of the represented Sole Shareholder shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the three hundred and ten (310) shares representing all of the Company's issued capital are represented at this meeting, therefore allowing all the items on the agenda known to the Sole Shareholder, to be validly decided.

III. The agenda of this meeting is as follows:

Agenda

1. Creation of a new Class of Compartment D shares and a new Class of Compartment E share;
2. Re-designation of (a) one (1) Common Ordinary Share into one (1) new Compartment Share D, and (b) one (1) Common Ordinary share into one (1) new Compartment Share E;
3. Subsequent amendment and restatement of Article 5.1 of the Articles of Incorporation;
4. Amendment to the Register of Shares of the Company;
5. Miscellaneous.

The foregoing agenda duly examined and acknowledged, the Sole Shareholder resolves and requests the officiating notary to record the following resolutions:

First resolution

The General meeting decides to create a new Class of Compartment D shares (the Compartment D Shares) and a new Class of Compartment E shares (The Compartment E Shares) in the share capital of the Company, with a par value of one hundred euros (EUR 100,-) each, in addition to the three Classes of Compartment shares already existing.

Second resolution

The General meeting decides to re-designate (a) one (1) Common Ordinary Share into one (1) Compartment D Share, (b) one (1) Common Ordinary share into one (1) new Compartment E Share.

The General meeting decides to record that, as a result, the shares of the Company are structured as follows:

- Three hundred and seven (305) Ordinary Shares with a par value of one hundred (100) euros each, all in registered form;
- One (1) Compartment A Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;
- One (1) Compartment B Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;
- One (1) Compartment C Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;
- One (1) Compartment D Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;
- One (1) Compartment E Share with a par value of one hundred (100) euros in registered form;

Third resolution

Further to the foregoing resolutions, the General meeting resolves to amend and restate paragraph 5.1 of Article 5 of the Articles which shall now read as follows:

“ Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued and subscribed share capital is set at THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000,-) represented by:

- (a) three hundred and five (305) Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100,-) each;
- (b) One Compartment A Share with a par value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (c) One Compartment B Share with a par value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (d) One Compartment C Share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (e) One Compartment D Share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100,-);
- (f) One Compartment E Share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100,-);

In each case all subscribed and fully paid-up.

The Compartment A Share, the Compartment B Share, the Compartment C Share, the Compartment D Share and the Compartment E Share are exclusively attributed to, respectively, Compartment A, Compartment B, Compartment C of the Company, Compartment D and Compartment E.

Fourth resolution

The General meeting resolves as a consequence of the foregoing resolutions to amend the Register of shares of the Company to reflect the above changes and empowers and authorizes the Board of Directors and any director, acting and signing individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the new classes of shares in the Register of shares of the Company, as necessary from time to time to reflect any creation of new Compartment share and re-designation of shares by the Board for that purpose in accordance with the Articles.

Nothing else being on the Agenda the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six mars.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la société anonyme MARESME GLOBAL INVERSION CAPITAL S.A., (Ci-après «la Société») avec siège social à -2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.369,

Constituée originellement sous la dénomination de Arflux S.A, suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 844 du 17 août 2004,

dont les Statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du:

- 22 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3044 du 12 décembre 2011, contenant notamment l'adoption de la dénomination SV Capital S.A., et

- 12 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1471, 13 juin 2012, contenant une refonte complète des statuts et l'adoption de la dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mr Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'Actionnaire Unique présent ou représenté ainsi que le nombre d'action qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, la procuration de l'Actionnaire Unique représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que celle-ci puisse statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Actionnaire Unique a eu connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de nouvelles catégories d'actions de Compartiment pour les nouveaux Compartiments D et E;
2. Nouvelle dénomination de (a) une (1) Action ordinaire en une (1) nouvelle Catégorie d'Action de Compartiment D, (b) une (1) Action ordinaire en une (1) nouvelle Catégorie d'Action de Compartiment E;
3. Modification subséquente et reformulation du paragraphe 5.1 de l'Article 5 des Statuts;
4. Modification du Registre des Actionnaires de la Société;
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes qu'elle prie le notaire instrumentant d'enregistrer:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle Catégorie d'Actions de Compartiment D (l'Action de Compartiment D) et une nouvelle Catégorie d'Actions de Compartiment E dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en plus des trois Catégories d'Actions de Compartiment déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renommer (a) une (1) Action Ordinaire en une (1) Action de Compartiment D et (b) une (1) Action Ordinaire en une (1) Action de Compartiment E.

L'assemblée générale décide qu'en conséquence de ce qui précède, les actions de la Société sont structurées comme suit:

- Trois cent cinq (305) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent (100) euros, chacune sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment A ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment B ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment C ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment D ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;
- Une (1) Action de Compartiment E ayant une valeur nominale de cent (100) euros sous forme nominative;

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier et reformuler le paragraphe 5.1. de l'Article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital émis et souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par:

- (a) trois cent cinq (305) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- (b) une (1) Action de Compartiment A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (c) une (1) Action de Compartiment B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (d) une (1) Action de Compartiment C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (e) une (1) Action de Compartiment D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- (f) une (1) Action de Compartiment E d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Dans chaque cas toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Action de Compartiment A, l'Action de Compartiment B, l'Action de Compartiment C, l'Action de Compartiment D et l'Action de Compartiment E sont exclusivement affectées respectivement au Compartiment A, au Compartiment B et au Compartiment C de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier le Registre des Actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications comprises aux résolutions ci-dessus et donne pouvoir et autorisation à l'Administrateur Unique ou, si d'application, tout membre du Conseil d'Administration, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles catégories d'Actions dans le Registre des Actionnaires de la Société comme de besoin au fur et à mesure de la création, par le Conseil d'Administration, de nouveaux compartiments et sa redésignation des actions ordinaires en actions de compartiments.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le notaire instrumentant qui comprend et parle l'Anglais, déclare par la présente que à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en versions anglaise et française et en cas de divergence entre les deux textes, la version française fera foi, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, adresse et statut d'état civil, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation GAC/2015/1937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015042472/182.

(150048493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Biloxi Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.396.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second of March, before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Dirk van Ruller, investor, Dutch national, born on 13 February 1959, in s-Gravenhage, the Netherlands, residing in 243 Berglen Court in London, E157J2, United Kingdom,

The appearing party being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BILOXI HOLDING B.V., a limited liability company, having its official seat in Amsterdam, the Netherland, and its official address at Maasstraat 2, NL-1078HJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade register of the Netherlands under number 805917160 having an issued and paid - in share capital amounting to EUR 45,000.- (the Company),

represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda;

II. that by a resolution under private seal, the Sole Shareholder resolved to transfer the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg;

III. that it results from the balance sheet of the Company, that the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company;

IV. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Transfer of the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) central administration and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as of the date of the present meeting;

3. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;

4. Setting the effective place of management, central administration, principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

5. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company and has a second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10 th August, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and proceed to the amendment of the Company’s articles of association;

6. Appointment as member of the management board of the Company for an unlimited period: Mr. Johannes Andries van den Berg, born in Pijnacker (the Netherlands) on December 28, 1979, residing professionally at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg and appointment as member of the management board of the Company for an unlimited period: Mrs. Corinne Sophie Shim Muller, born in Seoul, (South Korea) on October 10, 1976, residing professionally at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg and appointment of as member of the management board of the Company for an unlimited period: Trustmoore Luxembourg S.A., a company having its registered address and effective place of management at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, RCSL B 156.963; and

7. Miscellaneous.

V. The following documents are at the disposal of the appearing party and its proxyholder:

- The minutes of the general meeting of the Sole Shareholder taken on 2nd February 2015,

- The articles of association of the Company before the Transfer in their Dutch version and English translation,

- An excerpt of the trade and companies register of the Netherlands,

- An intermediary balance sheet of the Company established on 1st March 2015,

- A certificate of the management board of the Company established on 31st January 2014, according to which the net assets of the Company are evaluated to at least the legally required minimum share capital of the Company,

All of these documents having been transmitted by email, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VI. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) central administration and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg as per the present notarial deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch corporate law purposes) and the place of effective management of the Company at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that (i) although the Company continues to have its statutory seat in the Netherlands and therefore continues to be a validly incorporated Dutch company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant article 159 of the Luxembourg companies law of 10 th August, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“ Art. 1. Definitions.

1.1. In these articles of association the following expressions shall have the following meanings:

- shares: shares in the capital of the company;
- shareholder: a holder of one or more shares;
- auditor: a registered auditor (register accountant) or other auditor as referred to in article 2:393 Dutch Civil Code or an organization at which such auditors work;
- general meeting: the general meeting of the company;
- board: the board of the company;
- manager: a member of the board;
- annual accounts: the balance sheet and the profit and loss statement with explanatory notes;
- in writing: by letter, by fax, by e-mail, or by message which is transmitted via any other means of electronic communication or other communication which can be received in the written form, provided that the identity of the sender may be sufficiently determined;
- company: the legal entity that is governed by these articles of association;
- holder of meeting rights: a person with meeting rights;
- meeting rights: the right to attend and address the general meeting, either in person or by means of a person holding a written proxy;
- law: any applicable law or regulation.

Art. 2. Legal form, name and seat.

2.1. The company is a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituted for an unlimited duration.

2.2. The name of the company is BILOXI HOLDING B.V.

2.3. The company has its registered seat in Amsterdam.

2.4. The principal place of business of the company and the place of effective management of the company shall be in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Objects.

3.1. The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include financing and providing security for the debts of third parties.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Capital.

4.1. The capital of the company is divided in one or more shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

4.2. The issued capital of the company amounts to forty-five thousand euro (EUR 45,000), divided into forty-five thousand (45,000) shares.

4.3. The shares are registered shares.

Art. 5. Issue.

5.1. Shares shall be issued pursuant to a resolution adopted by the general meeting. The resolution shall set out the price and other terms and conditions of issue.

5.2. The issue of a share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which those involved in the issue of shares shall be party to the deed.

5.3. Subject to the law, every shareholder shall have a pre-emptive right to any issue of shares on a basis pro rata to the aggregate number of shares held by the shareholder. A pre-emptive right is non-transferable. For any single share issue, the pre-emptive right may be limited or precluded by a resolution adopted by the body authorized to adopt a resolution to issue shares.

5.4. The provisions in this article are applicable mutatis mutandis to the granting of a right to subscribe for shares.

5.5. The issue of a share shall furthermore require a deed of amendment of the articles of association of the company, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.6. When acquiring shares, the nominal value of such shares must be paid in full.

Art. 6. Own shares.

6.1. The board may resolve on the acquisition of shares in the capital of the company or depositary receipts thereof.

6.2. The company may only acquire fully paid up shares in the capital of the company or depositary receipts thereof, subject to the provisions of the law.

Art. 7. Reduction of capital.

7.1. The general meeting may resolve to reduce the issued capital by cancellation of shares or to decrease the nominal amount of shares by amendment of the articles of association, subject to the provisions of the law.

Art. 8. Pledge and usufruct over shares.

8.1. A right of pledge or a right of usufruct may be granted over shares.

8.2. Voting rights shall be vested neither in a holder of a right of usufruct nor in a holder of a right of pledge over shares, unless voting rights are vested in a holder of a right of usufruct according to the relevant provisions of the law.

Art. 9. Register of shareholders.

9.1. The board shall keep a register recording the names and addresses of all shareholders.

9.2. The register shall furthermore comply with the relevant provisions prescribed by law.

Art. 10. Transferability of shares.

10.1. In order to be valid any transfer of shares shall require the approval in accordance with the provisions of this article of the general meeting. No approval is required if, either all shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall remain valid for three months, or a shareholder is obligated by law to transfer his shares to a prior shareholder.

10.2. A shareholder who wishes to transfer shares - in this article also referred to as the applicant - shall give notice of such intention to the board by registered letter or against a receipt, which notice shall specify the number of shares he wishes to transfer and the person or the persons to whom he wishes to transfer the shares.

10.3. The board shall be obliged to convene and to hold a general meeting within six weeks from the date of receipt of the notice referred to in the preceding paragraph. The contents of such notice shall be stated in the convocation.

10.4. If the meeting grants the approval requested, the transfer must take place within three months thereafter.

10.5. If:

- a. no such meeting as referred to in paragraph 3 has been held within the term mentioned in that paragraph;
- b. at that meeting no resolution has been adopted regarding the request for approval;
- c. such approval has been refused without the meeting having informed the applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the shares to which the request for approval relates, against payment in cash,

the approval requested shall be deemed to have been granted and, in the case mentioned under a, shall be deemed to have been granted on the final day on which the meeting should have been held.

10.6. Unless the applicant and the party(ies) interested designated by the general meeting and accepted by him agree otherwise as to the price or the determination of the price, the purchase price of the shares shall be determined by an expert, appointed at the request of the most willing party by the chairman of the Chamber of Commerce in whose district the company has its official seat.

10.7. The applicant remains entitled to withdraw, until the expiry of one month after the determination of aforesaid price has been communicated to him in writing.

10.8. The costs of determining the price shall be borne:

- a. by the applicant if he withdraws;
- b. by the applicant as to one half and the purchasers as to the other half if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that each purchaser shall contribute in proportion to the number of shares purchased by him;
- c. by the company in cases not falling under a or b.

10.9. The company itself can only be an interested party as referred to in paragraph 5 under c with the consent of the applicant.

Art. 11. Transfer of shares.

11.1. The transfer of a share or the transfer of a limited right to a share shall require a deed which has been executed before a civil law notary registered in the Netherlands and to which all persons involved are a party.

11.2. The transfer of a share or the transfer of a limited right to a share in accordance with the provisions of the previous paragraph shall also, by operation of the law, be legally binding on the company.

Except in the event that the company itself is a party to the legal transaction, the rights accruing to the share may not be exercised until the company has either acknowledged this legal transaction or been served with the deed of transfer in accordance with the law.

Art. 12. Board.

12.1. The board is charged with the management of the company. When performing their duties, the board shall serve the interest of the company and the businesses connected thereto.

12.2. The board shall consist of one or more managers.

The number of managers shall be determined by the general meeting. Both individuals and legal entities can be managers.

12.3. Managers shall be appointed by the general meeting.

12.4. Managers may be suspended or dismissed by the general meeting at any time.

12.5. The remuneration and other terms and conditions for the appointment of each individual manager shall be determined by the general meeting.

Art. 13. Adoption of resolutions by the board, Duties.

13.1. Meetings of the board will be held in Luxembourg. Meetings of the board shall be held as often as one or more managers deem necessary. Each manager shall be authorized to convoke a meeting. The notice convening the meeting shall provide the agenda of the meeting and shall be sent not later than the fourth day before the date of the meeting.

13.2. A manager shall not take part in the deliberation and decision making in case he has a direct or indirect personal interest that is in conflict with the interests of the company and its affiliated business. If a resolution can thus not be adopted, the resolution shall be adopted by the general meeting.

13.3. All resolutions of the board shall be adopted by a majority of the votes cast. Each manager shall be entitled to cast one vote. A manager may be represented by another manager by proxy.

13.4. Resolutions of the board may be adopted outside of a meeting provided that all managers consented to this manner of decision making. In the event of the adoption of a resolution outside a meeting, votes can only be cast in writing.

13.5. Resolutions of the board shall be recorded by the board.

13.6. The board may establish rules regarding its decision-making process and working methods. The board may determine the duties which each manager shall particularly be charged with. The general meeting may resolve that the

establishing of such rules and allocation of duties shall be subject to its approval. The board shall be notified in writing of such resolution.

Art. 14. Approval of board resolutions.

14.1. The general meeting may require board resolutions to be subject to its approval. The board shall be notified in writing of such resolution.

14.2. The absence of the approval as referred to above shall not affect the powers of the board or managers to represent the company.

Art. 15. Unavailability or inability to act of a manager.

15.1. If a manager is absent or prevented from performing his duties, the remaining managers or manager shall be temporarily entrusted with the management of the company. If all managers or the sole manager, as the case may be, are absent or prevented from performing their duties, the management of the company shall be temporarily entrusted to one or more persons appointed for that purpose by the general meeting.

Art. 16. Representation of the company.

16.1. The board represents the company. Each member of the board is authorised to represent and bind the Company towards third parties by its sole signature.

16.2. The board may appoint officers with general or limited power to represent the company. Each officer shall be authorized to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The board shall determine the title of each officer.

Art. 17. Financial year, annual accounts and annual report.

17.1. The company's financial year shall be concurrent with the calendar year.

17.2. The annual accounts shall be prepared by the board within five months of the end of each financial year, unless the general meeting grants an extension to a maximum of six months in special circumstances. The annual accounts shall be signed by all managers. The absence of a signature, and the reason therefore, shall be expressly stated. The board shall also prepare an annual report within the above-mentioned period, unless the company is exempt by law from the obligation to draw up an annual report.

17.3. The annual accounts shall be adopted by the general meeting.

17.4. The adoption of the annual accounts shall not discharge a manager. The general meeting may by means of a separate resolution grant discharge to a manager.

17.5. If all shareholders are also manager of the company, the signing of the annual accounts by all managers shall not be deemed to entail the adoption of the annual accounts by the general meeting.

Art. 18. Appropriation of profits and distributions.

18.1. The general meeting is authorized to determine the appropriation of profits established by the adoption of the annual accounts and to determine the distributions to the extent the shareholders equity exceeds the reserves to be maintained pursuant to the law or these articles of association, all this subject to the provisions of the law.

18.2. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

18.3 Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 19. Shareholders meetings.

19.1. During each financial year at least one general meeting shall be held or at least once shall be resolved outside a meeting.

19.2. The board and the each shareholder is authorized to convene a general meeting.

19.3. Notification of the convening of the general meeting (the "notification") shall occur by the dispatch by the board of managers by means of notices in writing to the addresses of the shareholders and other holders of meeting rights, recorded in the shareholder register. A notification may be dispatched electronically by means of a legible and reproducible messages to the addresses that have been made available for this purpose to the company, provided that the relevant shareholders or other holders of meeting rights have consented thereto 19.4. The notification is to be dispatched no later than the eighth day before the date of the meeting.

19.5. The notification shall set out the place, date and time of the meeting and the matters to be considered.

19.6. The general meeting shall be held in the municipality where the company has its registered seat. General meetings may also be held in Luxembourg or elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the company's share capital is represented.

19.7. If the provisions prescribed by law or by these articles of association relating to the notification and convening of the general meeting have not been complied with, no valid resolutions may be adopted, unless all shareholders and other holders of meeting rights have consented to the decision making to occur and the managers have had the opportunity to grant their advice prior to the adoptions of resolutions.

19.8. Each shareholder and each other holder of meeting rights is authorized, either in person or by a holder of a written power of attorney thereto, to attend and address the general meeting, and if he holds voting rights, to exercise the voting rights. The chairman of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

19.9. Each shareholder and each other holder of meeting rights is authorized, either in person or by a holder of a written power attorney thereto, to participate in the general meeting, to address the meeting, and if he holds voting rights, to exercise the voting rights, by electronic means of communication. The foregoing requires that the shareholder or the other holder of meeting rights can be identified through the electronic means of communication, can take cognizance of the discussion at the meeting, and if he holds voting rights, can exercise his voting rights.

Art. 20. Chairman, Minutes, Recording of shareholders' resolutions.

20.1. The general meeting shall appoint its own chairman. Up to that moment, the chair shall be entrusted to a manager, or in absence of a manager, to the eldest holder of meeting rights present at the meeting.

20.2. The secretary of a general meeting appointed by the chairman shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairman and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

20.3. The chairman of the meeting or those who convened the meeting may determine that a notarial record shall be prepared of the proceedings at the meeting. The notarial record shall be co-signed by the chairman of the meeting.

20.4. The board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. The records shall be deposited at the company's office for inspection by the shareholders and other holders of meeting rights. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records at not more than the actual cost.

Art. 21. Adoption of resolutions in a general meeting of shareholders.

21.1. Each share entitles the holder thereof to cast one vote.

21.2. In a general meeting, no votes may be cast for shares held by the company or by any subsidiary thereof, nor may votes be cast for a share for which either of them holds a depositary receipt for a share.

21.3. In determining the extent to which the shareholders are entitled to vote, are present or represented, or to which extent the share capital is provided or represented, the shares, for which no voting rights may be exercised according to Dutch law or these articles of association, shall not be taken into account.

21.4. Unless the law or these articles of association require a larger majority or an unanimous vote, resolutions of the general meeting shall be adopted by an absolute majority of the votes cast, without a quorum being required. Blank votes shall be deemed not to have been cast.

21.5. The votes shall be cast orally at the general meeting, unless the chairman of the meeting decides otherwise.

21.6. In case of a tie in the vote, the proposal shall have been rejected.

Art. 22. Adoption of resolutions outside a general meeting of shareholders.

22.1. Shareholders may also adopt resolutions without holding a meeting, provided that all shareholders and other holders of meeting rights consent thereto. In case of adoption of resolutions without holding a meeting, votes shall be cast in writing. The requirement of the voting being cast in writing shall also be complied with if the resolution, reflecting the manner of the voting of each of the shareholders or other holders of meeting rights having voting rights, has been recorded in writing.

22.2. The managers shall be given the opportunity to render their advice prior to the adoption of the resolution.

Art. 23. Amendment to the articles of association.

23.1. The general meeting may resolve to amend the articles of association of the company.

23.2. If the proposal is made to the general meeting to adopt a resolution to amend the articles of association, the convocation of the general meeting must reflect the same, and the proposal, stating the verbatim text of the proposed

amendment, must be deposited at the offices of the company for inspection by the shareholders and other holder of meeting rights to be kept there until after the close of the meeting.

23.3. A change of nationality of the company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1. The general meeting may resolve to dissolve the company.

24.2. In the event that a resolution to dissolve the company is adopted, the liquidation shall be arranged by one or more liquidators to be appointed by the general meeting.

24.3. The articles of association shall, as far as possible, remain effective during the process of liquidation.

24.4. The liquidation surplus shall be distributed to the shareholders. Only the amount of the mandatory payments of the nominal value of shares shall be taken into account in the calculation of the amount to be distributed on each share. The shareholders may agree unanimously to deviate from the previous sentence.

Declaration

1. Capital:

For the purpose of registration, the share capital of the Company is valued at forty-five thousand euro (EUR 45,000).

2. Net assets:

The value of the net assets of the Company are evaluated at forty-five thousand euro (EUR 45,000) as it results from the certificate of the management board of the Company which includes the following conclusion:

“Conclusion

In relation to the intended transfer of the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg, in January or February 2015, we hereby confirm that the net value of the Company is at least equal to the value of the issued share capital.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as member of the management board of the Company for an unlimited period: Mr. Johannes Andries van den Berg, born in Pijnacker (the Netherlands) on December 28, 1979, residing professionally at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

The Sole Shareholder resolves to appoint as member of the management board of the Company for an unlimited period: Mrs. Corinne Sophie Shim Muller, born in Seoul (South Korea) on October 15, 1976, residing professionally at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

The Sole Shareholder resolves to appoint as member of the management board of the Company for an unlimited period: Trustmoore Luxembourg S.A., a company having its registered office and effective place of management at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, RCSL B156.963.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-cinq février,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mr. Dirk van Ruller, investisseur, de nationalité hollandaise, né le 13 février 1959 à s-Gravenhage, les Pays-Bas, demeurant à 243 Berglen Court in London, E157J2, Royaume-Uni,

étant l’associé unique (l’Associé Unique) de BILOXI HOLDING B.V., une société anonyme de droit néerlandais, dont le siège officiel et l’adresse officielle sont établis à Maasstraat 2, NL-1078HJ Amsterdam, Pays-Bas, inscrit au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 805917160, et disposant d’un capital social souscrit de EUR 45.000,- (la Société),

représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de son ordre du jour;

II. que, par une résolution prise sous seing privé, l'Associé Unique a décidé de transférer le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Luxembourg;

III. qu'il résulte du bilan de la Société, que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société.

IV. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège d'exploitation, de l'établissement principal (mais non pas du siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais), de l'administration centrale et du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date de la présente assemblée;

3. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;

4. Etablissement du lieu de gestion effective, de l'administration centrale, du siège d'exploitation et de l'établissement principal (mais non pas du siège social en vertu du droit des sociétés néerlandais) au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. (i) Constatation que la Société reste domiciliée aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée et a un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et, aux fins de l'article 159 de la loi sur les sociétés luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, elle a obtenu la nationalité luxembourgeoise (ii) Approbation du fait que la Société exercera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification des statuts de la Société;

6. Nomination de la personne suivante en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée: M. Johannes Anries van den Berg, né à Pijnacker (Pays-Bas) le 28 décembre 1979, demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, et nomination de la personne suivante en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée: Mme. Corinne Sophie Shim Muller, née à Seoul (Corée du Sud) le 10 octobre 1976, demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, et nomination de la personne suivante en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée: Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège social et son siège de direction effective à 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, RCSL B 156.963.

7. Divers

V. Les documents suivants sont mis à la disposition de l'Associé Unique et de son mandataire:

- le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 2 février 2015;
- les statuts de la Société avant le Transfert en langue néerlandaise et la traduction en langue anglaise;
- un extrait du Registre de Commerce des Pays-Bas;
- le bilan intérimaire de la Société établie au 1^{er} mars 2015;
- une déclaration du conseil de gérance de la Société en date du 31 janvier 2015 selon laquelle l'actif net de la Société correspond au moins au capital social minimum requis de la Société;

le tout par email, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, lesquels documents resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

VI. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège d'exploitation, l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) l'administration centrale et le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte notarié.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan d'ouverture et les comptes annuels de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège d'exploitation et l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins du droit des sociétés néerlandais) et le lieu de gestion effective de la Société au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte que (i) bien que la Société continue à avoir son siège statutaire aux Pays-Bas et reste par conséquent une société de droit néerlandais valablement constituée, la Société a désormais un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) en vertu de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide que la Société existera au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée et procédera à la modification de ses statuts. Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

“ Art. 1^{er}. Définitions.

1.1. Dans les présents statuts, il convient d'entendre par:

- parts sociales: les parts dans le capital de la société;
- associé: le porteur d'une ou plusieurs parts sociales;
- commissaire aux comptes: tout expert-comptable inscrit au registre du NIVRA ou tout autre expert-comptable comme visé à l'article 2:393 du Code civil ou toute organisation regroupant de tels experts-comptables;
- assemblée générale: l'assemblée générale de la société;
- conseil de gérance: le conseil de gérance de la société;
- gérant: tout gérant de la société;
- comptes annuels: le bilan et le compte des profits et pertes avec commentaire;
- par écrit: par lettre, par télécopie ou par courrier électronique, ou par message transmis par un moyen de communication électronique courant ou par tout autre moyen de communication et pouvant être reçu sur support papier, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être vérifiée avec suffisamment de certitude;
- société: la personne morale objet des présents statuts;
- personne ayant le droit d'assister aux assemblées: toute personne ayant le droit d'assister aux assemblées;
- droit d'assister aux assemblées: le droit d'assister, en personne ou par mandataire investi d'une procuration écrite, aux assemblées générales et d'y prendre la parole;
- loi: toute loi ou toute règle applicable.

Art. 2. Forme juridique, dénomination et siège.

2.1. La société est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée pour une durée indéterminée.

2.2. La dénomination de la société est: BILOXI HOLDING B.V.

2.3. La société a son siège social à Amsterdam.

2.4. L'établissement principal de l'entreprise et son lieu de direction effective sont à la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objets.

3.1 L'objet de la société est la participation dans des sociétés et entreprises, de quelque forme que ce soit, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, ainsi que la gérance de ces sociétés et entreprises et l'exécution de toutes opérations liées à ce qui précède ou pouvant y être favorables, le tout au sens le plus large du terme.

L'objet de la société est notamment la création, le développement et la gérance de sociétés et d'entreprises.

L'objet de la société comprend également l'acquisition - par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de quelque manière que ce soit - de valeurs, d'actions et d'autres titres de participation, d'obligations, de titres de créance, de titres de dépôt et d'autres instruments de créance et, plus généralement, de toutes valeurs et tous instruments financiers émis par une entité publique ou privée.

L'objet de la société englobe en outre le financement et la constitution de sûreté pour les dettes de tiers.

Enfin, la société peut effectuer toutes sortes d'activités commerciales, techniques ou financières ou toutes autres activités dans tout domaine favorisant directement ou indirectement la réalisation de l'objet de la société.

Art. 4. Capital.

4.1. Le capital de la société est divisé en une ou plusieurs parts sociales d'une valeur nominale unitaire de un euro (1,- EUR).

4.2. Le capital souscrit de la société est de quarante-cinq mille euros (45.000,-EUR), divisé en quarante-cinq mille (45.000) parts sociales.

4.3. Les parts sociales sont nominatives.

Art. 5. Emission de parts sociales.

5.1. L'émission de parts sociales se fait en vertu d'une résolution de l'assemblée générale laquelle fixe également le cours et les autres conditions d'émission.

5.2. L'émission d'une part sociale requiert en outre un acte passé par-devant un notaire ayant sa résidence aux Pays-Bas et auquel les intéressés sont parties.

5.3. En cas d'émission de parts sociales, chaque associé dispose d'un droit préférentiel au prorata de la somme totale de ses parts sociales, sans préjudice des dispositions de la loi. Le droit préférentiel n'est pas transmissible.

L'organe investi de la compétence d'émettre des parts sociales peut limiter ou exclure le droit préférentiel, chaque fois pour une seule émission.

5.4. Ce qui est prévu à l'alinéa précédent du présent article s'applique par analogie en cas d'octroi de droits de souscrire des parts sociales.

5.5. L'émission de parts sociales requiert en outre un acte de modification des statuts de la société passé par-devant un notaire ayant sa résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

5.6. En cas de souscription de parts sociales, celles-ci doivent être libérées pour leur valeur nominale.

Art. 6. Acquisition de ses propres parts sociales.

6.1. Le conseil de gérance décide de l'acquisition de parts sociales dans le capital de la société ou de certificats les représentant.

6.2. En considération de ce qui est prévu par la loi, la société peut acquérir des parts sociales dans son propre capital ou des certificats les représentant.

Art. 7. Réduction du capital.

7.1. L'assemblée générale peut décider de réduire le capital souscrit en retirant des parts sociales ou en diminuant la valeur des parts sociales par une modification des statuts, le tout en considération de ce qui est prévu par la loi.

Art. 8. Droit de gage et usufruit sur parts sociales.

8.1. Les parts sociales peuvent être grevées d'un droit de gage ou d'un usufruit.

8.2. Le droit de vote ne peut être attribué à l'usufruitier ou au créancier nanti, sauf si le droit de vote est dévolu à un usufruitier dans les cas prévus par la loi.

Art. 9. Registre des associés.

9.1. Le conseil de gérance tient un registre contenant les noms et adresses de tous les associés.

9.2. Ce registre sera en conformité avec les dispositions pertinentes prévues par la loi.

Art. 10. Cessibilité des parts sociales.

10.1. Toute cession de parts sociales, pour être valable, requiert l'approbation de l'assemblée générale conforme à ce qui est prévu ci-après dans le présent article. Cette approbation n'est pas requise si tous les associés ont donné par écrit leur approbation à ladite aliénation, la validité de ladite approbation étant limitée à une période de trois mois. L'approbation n'est pas non plus requise au cas où l'associé serait obligé, en vertu de la loi, de céder ses parts sociales à un associé antérieur.

10.2. L'associé désireux de céder des parts sociales - dans le cours de cet article également dénommé le demandeur - en avise le conseil de gérance par lettre recommandée ou contre récépissé, en indiquant le nombre de parts sociales qu'il veut céder et le ou les noms de la ou les personnes à qui il veut les céder.

10.3. Le conseil de gérance a l'obligation de convoquer et de faire se tenir une assemblée générale dans les six semaines suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa précédent. La convocation fait état du contenu de cet avis.

10.4. Si l'assemblée accorde l'approbation sollicitée, la cession doit se faire dans les trois mois suivants.

10.5. Si:

a. l'assemblée visée à l'alinéa 3 n'est pas tenue dans le délai indiqué au même endroit;

b. dans ladite assemblée, aucune résolution n'est prise au sujet de l'approbation sollicitée;

c. ladite approbation est refusée sans que l'assemblée ne communique au demandeur - concomitamment au refus - le ou les noms d'un ou plusieurs candidats acquéreurs disposés à acquérir en payant comptant toutes les parts sociales objets de la demande d'approbation, l'approbation sollicitée est réputée avoir été accordée, et ce, dans le cas visé sub a, à la date à laquelle l'assemblée aurait dû se tenir au plus tard.

10.6. Sauf accord contraire intervenu entre le demandeur et le ou les candidats acquéreurs désignés par l'assemblée générale et acceptés par le demandeur au sujet du prix ou de la fixation du prix, le prix d'acquisition des parts sociales sera fixé par un expert indépendant, à être nommé à la demande de la partie la plus diligente par le président de la Chambre de Commerce du ressort dans lequel la société a son siège statutaire.

10.7. Le demandeur conserve le droit de se retirer, à condition qu'il le fasse dans un mois suivant le jour où il aura été informé à quel candidat acquéreur il peut céder toutes les parts sociales objets de la demande d'approbation, et à quel prix.

10.8. Les frais de la fixation du prix sont à la charge:

a. du demandeur, si celui-ci se retire;

b. du demandeur, pour la moitié, et des acquéreurs, pour l'autre moitié, si les parts sociales sont acquises par les candidats acquéreurs, étant entendu que chaque acquéreur participe aux frais au prorata du nombre de parts sociales qu'il acquiert;

c. de la société, dans tous cas non visés sub a ou b.

10.9. La société elle-même ne peut se porter candidat acquéreur, dans le sens de l'alinéa 5 sub c., qu'avec le consentement du demandeur.

Art. 11. Transfert des parts sociales.

11.1. Le transfert d'une part sociale ou le transfert d'un droit limité de part sociale requiert un acte passé par-devant un notaire ayant sa résidence aux Pays-Bas, les intéressés étant signataires dudit acte.

11.2. Tout transfert d'une part sociale et tout transfert d'un droit limité de part sociale conformément à ce qui est prévu à l'alinéa 1 est également opposable de plein droit à la société.

Sauf au cas où la société serait elle-même partie à l'acte juridique, les droits attachés à la part sociale ne peuvent s'exécuter qu'une fois qu'elle aura reconnu l'acte juridique ou que l'acte lui aura été signifié conformément aux dispositions que la loi prévoit à ce sujet.

Art. 12. Gérance.

12.1. Le conseil de gérance est chargé de la gérance de la société. Dans l'accomplissement de leur mission, les gérants se laissent guider par l'intérêt de la société et de l'entreprise liée à elle.

12.2. Le conseil de gérance se compose d'un ou plusieurs gérants.

Le nombre de gérants est fixé par l'assemblée générale. Aussi bien les personnes morales que les personnes naturelles sont éligibles en tant que gérants.

12.3. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

12.4. Les gérants peuvent à tout moment être suspendus ou révoqués par l'assemblée générale.

12.5. La rémunération et les autres conditions de travail de chacun des gérants sont déterminées individuellement par l'assemblée générale.

Art. 13. Prise de décisions par le conseil de gérance, répartition des tâches.

13.1. Les réunions du conseil de gérance ont lieu à Luxembourg. Le conseil de gérance se réunit autant de fois que l'un ou plusieurs gérants le jugent utile. Chaque gérant a la faculté de convoquer la réunion. La convocation se fait sous mention des sujets à traiter et en respectant un délai de convocation d'au moins quatre (4) jours.

13.2. Tout gérant s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décisions s'il a un intérêt personnel direct ou indirect qui est inconciliable avec l'intérêt de la société et de l'entreprise liée à elle. Si cette situation empêche le conseil de gérance de prendre une décision, la décision sera prise par l'assemblée générale.

13.3. Le conseil de gérance décide à la majorité des voix. Chaque gérant peut émettre un seul vote. Chaque gérant peut être représenté par un autre gérant par procuration.

13.4. Le conseil de gérance peut prendre des décisions même hors réunion à condition que tous les gérants aient donné leur accord à cette manière de prendre des décisions. En cas de prise de décisions hors réunion, les votes ne peuvent être émis que par écrit.

13.5. Le conseil de gérance dressera procès-verbal des décisions du conseil de gérance.

13.6. Le conseil de gérance peut déterminer des règles complémentaires relativement à la prise des décisions et aux procédures du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut déterminer quelle tâche est attribuée à chacun des gérants plus en particulier. L'assemblée générale peut décider que l'établissement desdites règles et la détermination de ladite répartition des tâches soient soumis à son approbation. Le conseil de gérance sera informé par écrit de la prise d'une telle résolution.

Art. 14. Approbation des décisions du conseil de gérance.

14.1. L'assemblée générale a la faculté de soumettre les résolutions du conseil de gérance à son approbation. Une telle résolution doit être notifiée par écrit au conseil de gérance.

14.2. Le défaut de l'approbation visée ci-dessus n'affecte pas le pouvoir de représentation du conseil de gérance ni des gérants.

Art. 15. Absence ou empêchement.

15.1. En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des gérants, le ou les autres gérants sont provisoirement chargés de la gérance de la société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou de l'unique gérant, la gérance de la société sera provisoirement assurée par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'assemblée générale.

Art. 16. Représentation.

16.1. Le conseil de gérance représente la société. Chaque membre du conseil de gérance est autorisé à représenter et engager la société par rapport aux tiers par sa seule signature.

16.2. Le conseil de gérance peut désigner des mandataires investi d'un pouvoir de représentation universel ou limité. Chacun d'eux représente la société en considération de la limitation de son pouvoir. Leur qualification est déterminée par le conseil de gérance.

Art. 17. Exercice, comptes annuels, rapport annuel, commissaire aux comptes.

17.1. L'exercice de la société coïncide avec l'année civile.

17.2. Dans les cinq mois de la fin de chaque exercice, sauf prorogation de ce délai par l'assemblée générale de six mois maximum pour cause de circonstances exceptionnelles, le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont signés par tous les gérants. Si la signature d'un ou plusieurs d'entre eux fait défaut, ce fait est signalé avec indication de la raison. Dans le délai susmentionné, le conseil de gérance rédige le rapport annuel, sauf si, en vertu de la loi, la société est exonérée de l'obligation de rédiger un rapport annuel.

17.3. Les comptes annuels sont arrêtés par l'assemblée générale.

17.4. L'arrêté des comptes annuels ne vaut pas décharge d'un gérant. L'assemblée générale peut donner décharge à un gérant en prenant une résolution particulière.

17.5. Si tous les associés sont en même temps gérants de la société, la signature des comptes annuels par tous les gérants ne vaut pas arrêté des comptes annuels par l'assemblée générale.

Art. 18. Affectation des bénéfices et distributions.

18.1. L'assemblée générale peut affecter les bénéfices déterminés par l'arrêté des comptes annuels et elle peut fixer les distributions pour autant que les fonds propres excèdent les réserves devant être détenues en vertu de la loi ou des statuts, le tout en considération des dispositions de la loi.

18.2 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur pourcentage de détention dans la société.

18.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la société.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1. Au cours de chaque exercice, au moins une assemblée générale est tenue ou il est décidé au moins une fois hors réunion.

19.2. Le conseil de gérance et tout associé ont la faculté de convoquer une assemblée générale.

19.3. La convocation à l'assemblée générale se fait par lettres de convocation envoyées par le conseil de gérance aux adresses des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées, telles que figurant au registre des associés. Si l'associé ou la personne ayant le droit d'assister aux assemblées y consent, la convocation peut se faire par message lisible et reproduisible envoyé par voie électronique à l'adresse que ce dernier aura communiquée à cet effet à la société.

19.4. La convocation se fait au plus tard le huitième jour précédant celui de l'assemblée.

19.5. La convocation fait état du lieu, de la date, de l'heure et des sujets à traiter.

19.6. L'assemblée générale se tient dans la commune où la société a son siège. L'assemblée générale peut aussi se tenir à Luxembourg ou ailleurs, étant entendu qu'en ce cas-là, des résolutions valables ne peuvent être prises qu'à condition que l'ensemble du capital souscrit de la société soit représenté.

19.7. Si les consignes prévues par la loi ou par les statuts relativement à la convocation et à la tenue d'assemblées ne sont pas respectées, aucune résolution valable ne peut être prise, à moins que tous les associés et toutes les autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées aient consenti à ce que la prise de décisions ait lieu et que les gérants aient eu l'occasion d'émettre leur avis précédemment à la prise de décisions.

19.8. Tout associé et toute autre personne ayant le droit d'assister aux assemblées peut assister à l'assemblée générale, en personne ou par mandataire investi d'une procuration écrite, y prendre la parole et, s'il a le droit de vote, l'exercer. Le président de l'assemblée décide de l'admission à l'assemblée d'autres personnes.

19.9. Tout associé et toute autre personne ayant le droit d'assister aux assemblées peut participer à l'assemblée générale par la voie de tout moyen de communication électronique, en personne ou par mandataire investi d'une procuration écrite, y prendre la parole et, s'il a le droit de vote, l'exercer. Cela requiert que l'associé ou la personne ayant le droit d'assister aux assemblées puisse être identifié par la voie du moyen de communication électronique, qu'il puisse prendre connaissance des débats à l'assemblée et, s'il a le droit de vote, qu'il puisse l'exercer.

Art. 20. Président, Procès-verbal, Notes.

20.1. L'assemblée générale nomme elle-même son président. Jusqu'à ce moment-là, un gérant ou, à défaut, la plus âgée des personnes ayant le droit d'assister aux assemblées présentes à la réunion assure la présidence.

20.2. Un rapporteur, désigné par le président, rédige un procès-verbal des débats de l'assemblée générale. Le procès-verbal est arrêté par le président et le rapporteur, en foi de quoi ils le signent.

20.3. Le président de l'assemblée ou celui qui a convoqué l'assemblée peut décider qu'il soit dressé un procès-verbal notarié des débats. Le procès-verbal notarié est cosigné par le président de l'assemblée.

20.4. Le conseil de gérance prend note des résolutions prises par l'assemblée générale. Les notes sont tenues à la disposition des associés et de tous ceux qui ont le droit d'assister aux assemblées au siège de la société. Chacun d'eux peut se faire remettre une copie ou un extrait de ces notes moyennant une rétribution qui ne pourra excéder le prix coûtant.

Art. 21. Prise de résolutions en assemblée.

21.1. Toute part sociale donne droit à l'expression d'une seule voix.

21.2. Pour toute part sociale appartenant à la société ou à une filiale de celle-ci, aucune voix ne peut être exprimée dans l'assemblée générale, pas plus que pour toute part sociale de laquelle l'une d'elles détient les certificats.

21.3. Au moment de déterminer le nombre d'associés votants, présents ou représentés ou de déterminer la proportion du capital fournie ou représentée, il n'est pas tenu compte des parts sociales exclues du droit de vote en vertu de la loi ou des statuts.

21.4. Sauf si la loi ou les présents statuts prévoient une majorité plus forte ou l'unanimité, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix exprimées. Les votes blancs sont réputés ne pas avoir été émis.

21.5. Les votes se font de vive voix, sauf si le président de l'assemblée décide autrement.

21.6. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 22. Prise de résolutions hors assemblée.

22.1. La prise de décisions peut se faire de toute manière autre qu'en assemblée à condition que tous les associés et toutes les autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées y aient consenti. En cas de prise de décisions hors assemblée, les votes sont émis que par écrit. Les votes sont réputés avoir été émis par écrit si la résolution est consignée par écrit avec mention du mode dont chacun des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées et investies du droit de vote a voté.

22.2. Il est donné aux gérants l'occasion d'émettre leur avis préalablement à la prise de décisions.

Art. 23. Modification des statuts.

23.1. L'assemblée générale peut décider de modifier les statuts de la société.

23.2. Si une modification des statuts est proposée à l'assemblée générale, la convocation de l'assemblée générale doit faire état de ce fait et une copie de la proposition citant textuellement les termes de la modification proposée doit être tenue à la disposition de chacun des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées au siège de la société, et ce jusqu'à la fin de l'assemblée.

23.3. Toute modification de la nationalité de la société requiert une résolution unanime de tous les associés. Toutes autres modifications des statuts requièrent une résolution prise à la majorité des voix représentant les trois quarts du capital souscrit.

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1. L'assemblée générale peut décider de dissoudre la société.

24.2. En cas de dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, celle-ci nomme un ou plusieurs liquidateurs.

24.3. Durant la dissolution, les statuts restent en vigueur dans la mesure du possible.

24.4. L'excédent restant après la liquidation est distribué aux associés. Au moment de calculer le montant versé pour chaque part sociale, seul le montant des libérations obligatoires de la valeur nominale des parts sociales est pris en compte. Il ne peut être dérogé de ce qui est prévu à la phrase précédente que moyennant l'accord de tous les associés.

Déclaration

1. Capital:

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de la Société est évalué à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR).

2. Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à quarante-cinq mille euros (45.000,- EUR) ainsi qu'il résulte du certificat émis par le conseil de gérance de la Société et qui contient la conclusion suivante:

"Conclusion

Concernant le transfert de la place effective de gestion de la Société des Pays-Bas vers le Luxembourg, en janvier ou février 2015, nous confirmons par la présente que la valeur nette de la Société est au moins égale à la valeur du capital social émis."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée: M. Johannes Andries van den Berg, né à Pijnacker (Pays-Bas) le 28 décembre 1979, demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée: Mme Corinne Sophie Shim Muller, née à Seoul (Corée du Sud) le 15 octobre 1976, demeurant professionnellement au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée: Trustmoore Luxembourg S.A., une société ayant son siège statutaire et son siège de direction effective à 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5182. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042750/738.

(150048723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**International Securitization Partners, Société Anonyme,
(anc. Capital One Life Securities S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.853.

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of March

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of «Capital One Life Securities S.A.», a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180853 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 October 2013, and whose articles of incorporation (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2949 dated 22 November 2013. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 282 dated 17 January 2014.

The share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31.000), divided into thirty-one thousand (31.000) shares (actions) each with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the Shares).

The Meeting was opened at 10.00 a.m. and was chaired by Frank Berben, director, residing in Vriezenveenstraat 35, 2541-CB, Den Haag, the Netherlands (the Chairperson).

The Meeting appointed as secretary (the Secretary) Nicolette Berben, director, residing in Venlosesteenweg 102, 3680 Maaseik, Belgium The Meeting further appoints as scrutineer (the Scrutineer) Piet Saarloos, director, residing in Gravias 2, 16672 Vari, Attica, Greece.

The Chairperson, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the bureau.

The Chairperson declared and requested the notary to state that

I. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Decision to transfer the registered office of the company to 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, and to amend subsequently article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company.

2. Decision to change the Company's name into "International Securitization Partners" and to amend subsequently article 1 of the articles of association of the Company.

3. Resignation of Wieger Wagenaar as Class A director and reappointment of same as Class B director.

4. Acceptance of resignations of Piet Saarloos and Cornelis Prins as A directors of the Company

5. Appointments of Frank Berben and Nicolette Berben as new Class A directors of the Company

II. The names of the shareholders represented at the Meeting and the number of shares they own are shown on an attendance list; this attendance list, having been signed by the members of the bureau, the proxyholder of the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration authorities.

III. As it appears from said attendance list, all shares issue in the Company are represented, the Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV. Then the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolved to transfer the registered office of the Company to 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and to amend subsequently article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follow:

- Art. 4. Paragraph 1.

« **Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.»

Second resolution

The Meeting resolved to change the Company's name into "International Securitization Partners" and to amend subsequently article 1 of the articles of association of the Company as follow:

- Art. 1.

« **Art. 1. Form, Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitization company in the form of a société anonyme, under the name of International Securitization Partners.»

Third resolution

The Meeting takes note of the resignation of Wieger Wagenaar as class A director and reappoints him as class B director. He will be appointed until the ordinary general meeting deciding on the annual accounts as of 31 December 2015

Fourth Resolution

The Meeting takes note of the resignations of Piet Saarloos and Cornelis Prins as class A directors of the Company.

Fifth resolution

The Meeting appoints Nicolette Berben, born in Hunsel, the Netherlands, on 4 September 1968, residing in Venlosesteenweg 102, 3680 Maaseik, Belgium as class A director of the Company, she will be appointed until the ordinary general meeting deciding on the annual accounts as of 31 December 2015

The Meeting further appoints Frank Berben born in Venlo, the Netherlands on 09 September 1972, residing at Vriezenveenstraat 35, 2541-CB, Den Haag, the Netherlands, as class A director of the Company, he will be appointed until the ordinary general meeting deciding on the annual accounts as of 31 December 2015..

There being no further business the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understand English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars.

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Capital One Life Securities S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180853 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2949 daté 22 novembre 2013 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 282 daté du 17 janvier 2014.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

La séance est ouverte à 10.00 AM et présidée par Frank Berben, administrateur, avec adresse à Vriezenvestraat 35, 2541-CB, La Haye, Pays-Bas (le Président)

qui désigne comme secrétaire Nicolette Berben (le Secrétaire), administrateur, avec adresse à Venlosesteenweg 102, 3680 Maaseik, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Piet Saarloos, (le Scrutateur), administrateur, avec adresse à Gravias 2, 16672 Vari, Attica, Grèce

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Agenda

1. Transfert du siège social de la société au 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et modification corrélative de l'article 4 alinéa 1 des statuts de la Société.

2. Décision de modifier la dénomination de la société en "International Securitization Partners" et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société.

3. Démission de Wieger Wagenaar en tant qu'administrateur de catégorie A et nomination de même en tant qu'administrateur de catégorie B.

4. Acceptation des démissions de Piet Saarloos et Cornelis Prins en tant qu'administrateurs de catégories A.

5. Nomination de Frank Berben et Nicolette Berben en tant que nouveaux administrateurs de catégories A

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de modifier corrélativement l'article 4 alinéa 1 des statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 4. alinéa 1.

" **Art. 4 Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration".

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "International Securitization Partners" et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 1^{er}.

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de International Securitization Partners."

Troisième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Wieger Wagenaar comme administrateur de catégorie A et décide de le nommer directeur de catégorie B. Il sera nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2015

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note des démissions de Piet Saarloos et Cornelis Prins en tant qu'administrateurs de catégorie A de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Nicolette Berben, née le 4 septembre 1969 à Hunsel, Pays-Bas, demeurant à Venlosesteenweg 102, 3680 Maaseik, Belgique, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, elle sera nommée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2015

L'assemblée décide de nommer Frank Berben, né le 9 septembre 1972 à Venlo, Pays-Bas, demeurant à Vriezenveensstraat 35, 2541-CB, La Haye, Pays-Bas en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, il sera nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2015

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Berben, N. Berben, Saarloos, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mars 2015. Relation: EAC/2015/5685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015042769/153.

(150049119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

**Culinary Gallery Food Concept, Société Anonyme,
(anc. G5).**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.548.

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société G5 (ci-après dénommée la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 179.548, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, préqualifiée, en date du 24 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2481 du 7 octobre 2013, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, préqualifiée, en date du 24 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3240 du 19 décembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Louis LIBART, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les 315 (trois cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes sous forme nominative, constituant

l'intégralité du capital social de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société en «CULINARY GALLERY FOOD CONCEPT» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé par le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «G5» en «CULINARY GALLERY FOOD CONCEPT».

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts sera rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CULINARY GALLERY FOOD CONCEPT» (ci-après la «Société»).».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, Libart, Me Delvaux agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7589. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042337/58.

(150048903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Askania Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 139.528.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 19 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ASKANIA INVESTMENT SA (B 139528), dont le siège social à L- 1840 Luxembourg,

11a, boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 8 février 2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 10 avril 2015 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2015044841/19.

(150051932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.